

ABP-TV ABP e brezhoneg ABP in English ABP en galo Brest Carhaix Nantes Quimper Rennes Saint-Nazaire Culture Économie Élections 2012
Environnement Expatriés/Diaspora Festivals Gastronomie Justice Histoire Le breton et le gallo Livre Médias Minorités Nécrologie Patrimoine
People Politique Religion Réunification Science et Technologie Société Sport Dico Flux Publier ABP Webbothon 2012 !

[Communiqué de presse](#)

Le tribunal administratif de Papeete sanctionne la loi Morin

Source : [Anvven](#)

Porte parole: Pierre Marhic

Publié le 29/06/12 12:27

PAPEETE - TAHITI—Le Tribunal administratif de Papeete, vient de sanctionner la loi Morin à cause de son article 4 qui considère un risque négligeable sans en apporter la preuve. Les décisions de rejet, signées par le ministre Gérard Longuet, sont annulées et les dossiers d'indemnisation devront être réexaminés par le CIVEN d'Arcueil.

C'est un événement majeur pour les vétérans et veuves qui se battent depuis des décennies pour la reconnaissance et l'indemnisation des pathologies cancéreuses liées aux essais nucléaires.

C'est également une victoire pour l'ANVVEN qui, depuis le 14 octobre 2009, n'a pas cessé de dénoncer la rédaction perverse de cet article 4 qui exonère l'Administration d'avoir à apporter la preuve de l'innocuité des bombes atomiques.

C'est enfin un camouflet pour les parlementaires de droite qui n'ont jamais daigné écouter les associations représentatives et ont voté cette loi sans le concours des autres composantes du Parlement. Ils portent seuls, la responsabilité du désaveu infligé par le TA de Papeete.

Lors des 2 commissions consultatives de suivi présidées par le ministre Gérard Longuet, les rapporteurs P. Calmejane (Assemblée Nationale) et M.-P. Cléach (Sénat) ont refusé obstinément de reconsidérer cette rédaction pour introduire le renversement de la charge de la preuve. Ils se sont engagés dans une impasse.

Il paraît improbable que le nouveau ministre de la Défense J.-Y. Le Drian fasse appel de cette décision qui introduit une jurisprudence sur tout le territoire national.

Le nouveau ministre ne peut pas ignorer cette décision de Justice. La seule façon d'y répondre est de proposer un amendement pour corriger le caractère illégal de l'article 4 mis en cause.

Patricia Adam, députée de Brest et nouvelle présidente de la Commission Défense, a également le devoir moral d'intervenir pour corriger cette disposition perverse qui pénalise injustement ceux qui ont le mieux servi la France pour la doter de « l'assurance vie ». Madame Adam a toujours porté de l'intérêt à notre cause.

Soyons clairs : il n'est pas question à cet instant, de lancer une large étude visant à élaborer une nouvelle loi de reconnaissance et d'indemnisation. On sait qu'un pareil travail demandera 2 ou 3 ans et ce délai n'est plus supportable pour ceux qui souffrent et meurent de cancers radio-induits. Le temps presse.

La demande de l'ANVVEN se limite donc au vote d'un amendement pour introduire le renversement de la charge de la preuve dans l'article 4 de la loi Morin. Le vote de ce petit paragraphe ne demandera que quelques minutes. Quelques minutes d'attention et de justice, après des décennies d'omerta et de secret défense. Nous les méritons largement.

Pierre Marhic, président de l'ANVVEN

02 98 47 02 84. Voir notre site [[Voir le site](#)] ■

Association Nationale des Vétérans Victimes des Essais Nucléaires. Loi 1er juillet 1901 déclarée sous-préfecture de Brest, n°1108 du 19 novembre 2003. Objectif: faire reconnaître et indemniser les vétérans malades et leurs ayants droit.

[Voir le site](#)

Réagir : 4 [Écrire à l'auteur] [Signaler un abus]

Partager : 1 3

Evaluer : 388 lectures 5 commentaires

[Annonces Google](#) [Polynesie](#) [Polynesie Francaise](#) [Polynésie](#) [Loi Du Travail](#)

Vos commentaires :

Ronald Guillaumont le Vendredi 29 juin 2012

La France est la troisième puissance nucléaire mondiale et la première puissance nucléaire Européenne. Cette place prépondérante que notre beau pays tient de la volonté du Général De Gaulle mais surtout du travail et des sacrifices faient par nos Vétérans. Beaucoup de ceux-ci sont morts prématurément de cancers divers, d'autres sont malades et ceux qui survivent encore sont vieillissant. Je pense donc normal que leurs sacrifices soient reconnus par la nation.

Publicité



Photographe ayant publié dans la plupart des magazines internationaux, je voyage aujourd'hui à vélo couché pour faire des photos de mer : environ 50 000 km principalement en Bretagne.



Mes expéditions sont généralement financées par la vente de DVD et de tirages photographiques sur toile, verre acrylique ou autres supports.



Je vous invite à consulter mes catalogues d'images de mers bet autres thèmes en vous proposant un tirage: tarifs et bon de commande.

Naunnt le Vendredi 29 juin 2012

Bien sûr, un TA qui annule une loi... Certains auraient besoin de cours de droit ici. Je ne connais pas le sujet mais il doit plutot s'agir de l'annulation d'un décret.

Pierre Marhic le Vendredi 29 juin 2012

Reponse à Naunnt

Le communiqué de l'ANVVEN n'a jamais affirmé que le TA de Papeete avait annulé la loi Morin mais seulement les décisions de rejet prises en application de son article 4. Le communiqué est clair et plaide pour que le Parlement amende cet article avant Noël.

Il faut prendre le temps de lire et de comprendre le sens des mots.

P Marhic

claud bonnal le Vendredi 29 juin 2012

Pour Naunnt

Dulce et decorum est pro patria mori.

Méditez méditez Naunnt!! une lecture avisée et une connaissance du droit comme la votre, mais c'est

notre Président qui serait ravi d'avoir enfin une aide constructive. Sincèrement n'hésitez pas, apportez votre concours.....

Merci par avance.

M.france Cadet le Dimanche 1 juillet 2012

bonjour ,il faut vraiment avoir vécu les souffrances de nos époux pour comprendre l'injustice de certaines paroles ,les rejets ,Ceux qui souffrent ou qui ne sont plus là pour en parler sont nombreux ,peut être sont ils encore trop nombreux pour qu'une loi soit voté? LA FRANCE et notre nouveau Président vont ils enfin ouvrir les yeux ? Va t'on enfin honorer nos EPOUX ,leurs noms méritent d'etre inscrit sur un monument Que d'injustice dans notre monde !que de douleurs et pourquoi? Les oubliés de la FRANCE ?surtout des grands qui représentent(la France) merci ,Mons Marhic, pour nous les Vves ,nos enfants et tout ceux qui souffrent encore

Réagir à cet article :

Note: si vous vous connectez à votre compte facebook, ABP ira chercher votre photo de profil --et seulement ça, sur votre compte et l'affichera avec votre commentaire. Voir le bouton de connexion tout en haut de la page.

Le trolling est interdit et ce type de commentaire ne sera pas publié.

Commentaire :

Prénom et nom :



Recopier le code ci-dessus ici:

Message de Yahoo Babel

Fish :
Veuillez mettre à niveau
Microsoft Translator
widget.

Qu'est-ce que c'est ?

